Bâle, le 5 février 2021

Communiqué aux médias

Forte demande pour le lait bio

Les organisations du lait bio ont abrogé leurs listes d'attente avec effet au 1er février 2021. Il y a donc 90 nouveaux producteurs de lait qui peuvent livrer leur lait sur le marché bio. La persistance de la forte demande pour les produits laitiers bio, et en particulier pour le beurre, a amené ces organisations à franchir ce pas.

À cause de la situation du marché qui était alors incertaine, les organisations du lait bio avaient décidé en automne 2020 de mettre sur liste d'attente les producteurs de lait qui obtiendraient le Bourgeon le 1er janvier 2021. Toutes ces listes d'attente étant donc maintenant abrogées, il y a 90 nouveaux producteurs et productrices de lait Bourgeon qui peuvent livrer leur lait sur le marché bio à partir du 1er février 2021. La décision a été motivée par la persistance de la forte demande pour le lait bio en général et pour sa matière grasse en particulier.

Les consommateurs veulent du bio

Les restrictions décrétées pendant la pandémie de covid ont obligé les consommatrices et les consommateurs à passer plus de temps à la maison et donc à manger davantage chez eux. Il s'est alors révélé que, s'ils ont le choix, ils achètent plus souvent des produits bio. La demande pour les produits laitiers bio augmente depuis des années, et elle avait atteint en 2019 une proportion de 13,6 % de l'ensemble du marché du lait. Cette pandémie ayant amené une poussée supplémentaire, cette part de marché devrait donc de nouveau avoir augmenté. Cette forte demande continue de ne pas fléchir. Les stocks de beurre bio congelé sont restés vides même au cours des premières semaines de janvier, et le beurre bio reste une denrée demandée.

Prévoir l'après-covid

Il est actuellement difficile d'estimer si cette forte demande pour les produits laitiers bio va se maintenir après la pandémie de covid. Le marché du lait bio se montre en effet actuellement très volatile dans son ensemble. Il y aura cependant nettement moins de producteurs qui termineront la reconversion bio au début 2022. Et il y aura aussi en même temps l'entrée en vigueur de la nouvelle directive pour l'alimentation animale biologique, directive qui prescrit pour les ruminants des fermes Bourgeon un affouragement 100 % suisse et encore moins de concentrés que maintenant, ce qui devrait avoir des répercussions sur la quantité de lait bio Bourgeon qui sera produite. Tout en sachant que l'offre devrait croître moins fortement, Bio Suisse a la restauration collective dans le collimateur – avec pour objectif de générer ici aussi de la demande supplémentaire après le covid.

Il n’en reste pas moins que les producteurs-trices qui ont des vaches laitières et qui sont intéressés par la reconversion bio doivent au préalable clarifier la commercialisation des produits avec des acheteurs potentiels.

Informations supplémentaires

David Herrmann, Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, david.herrmann@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faîtière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7’300 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 1’050 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l’homme, de l’animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l’intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch